

Mobilités de personnels et d'enseignants

MOBILITE DE PERSONNEL : PAYS PROGRAMME (FRANCE - METROPOLE) VERS PAYS DES REGIONS 5 ET 14

		CONTRIBUTION AU FRAIS DE SEJOUR	
		≤ 14 jours	Du 15ème au 60ème jour (70% de ≤ 14 jours)
Mobilité d'enseignement (STA) et de formation (STT)	Groupe 1 + pays Région 14	119 € /jour	83,3€/ jour
	Groupe 2 + pays région 5	106 € / jour	74,2€/jour
	Groupe 3	92 € / jour	64,4€/jour